

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE

UN LIBRARY

DEC 8 1977



COLLECTION

Distr.
LIMITEE

A/C.2/32/L.84
6 décembre 1977
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS



Trente-deuxième session
DEUXIEME COMMISSION
Points 67 et 100 de l'ordre du jour

EVALUATION DES PROGRES ACCOMPLIS DANS L'APPLICATION DES RESOLUTIONS 2626 (XXV), 3202 (S-VI), 3281 (XXIX) ET 3362 (S-VII) DE L'ASSEMBLEE GENERALE, INTITULEES RESPECTIVEMENT "STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA DEUXIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT", "PROGRAMME D'ACTION CONCERNANT L'INSTAURATION D'UN NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE INTERNATIONAL", "CHARTRE DES DROITS ET DEVOIRS ECONOMIQUES DES ETATS" ET "DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE"

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

Consultations internationales sur l'énergie

Incidences administratives et financières du projet de résolution
publié sous la cote A/C.2/32/L.73

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. Aux termes des paragraphes 1 et 3 du projet de résolution publié sous la cote A/C.2/32/L.73, l'Assemblée générale inviterait le Conseil économique et social à prier le Comité des ressources naturelles de tenir une session extraordinaire pour examiner les questions d'énergie, et notamment :

a) De procéder à une étude d'ensemble de la situation énergétique mondiale en tenant compte de toutes les formes d'énergie actuellement utilisées;

b) D'examiner les questions et les problèmes susceptibles de se poser au cours de la période de transition énergétique;

c) D'examiner les activités actuelles du système des Nations Unies en ce qui concerne l'énergie et de présenter des recommandations sur les aspects des questions énergétiques qui appellent l'adoption de mesures ou l'octroi d'une priorité plus élevée dans les programmes de l'Organisation des Nations Unies;

d) De donner, par l'intermédiaire du Secrétaire général, des avis aux gouvernements sur les questions qu'il examine.

77-27120

/...

50.

2. Cette proposition n'était envisagée ni dans le plan à moyen terme pour la période 1978-1981, ni dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979. En conséquence, elle doit être considérée comme sortant du cadre des procédures normales de planification et de programmation de l'ONU visées dans la résolution 31/93 de l'Assemblée générale. Au paragraphe 6 de cette résolution, l'Assemblée générale prie les organes sectoriels, techniques et régionaux qui formulent les programmes dans le cadre du processus de planification et de programmation "de s'abstenir d'entreprendre de nouvelles activités non prévues dans le plan à moyen terme et dans le budget-programme subséquent, à moins que ne survienne une nécessité pressante de caractère imprévisible déterminée par l'Assemblée générale".

3. Certes, l'Assemblée générale ne figure pas parmi "les organes sectoriels, techniques et régionaux /de l'Assemblée générale/ qui formulent les programmes", et elle n'est donc pas liée par les dispositions de cette résolution, mais le Secrétaire général tient à appeler l'attention de la Deuxième Commission sur cette résolution, en particulier sur la procédure de planification et de budgétisation par programme qui y est mentionnée, car l'Assemblée générale voudra peut-être envisager de prendre une décision à cet égard.

4. Les préparatifs que devrait entreprendre le Secrétariat pour la session extraordinaire du Comité, si l'Assemblée générale décidait de la convoquer et si le Conseil économique et social donnait suite à son invitation, porteraient essentiellement sur les questions prioritaires énumérées au paragraphe 4 du projet de résolution A/C.2/32/L.73 :

- a) Conservation et utilisation efficace de l'énergie, en particulier dans les pays développés;
- b) Prospection et mise en valeur des sources conventionnelles d'énergie;
- c) Recherche-développement concernant les sources d'énergie non conventionnelles;
- d) Portée des transferts des techniques énergétiques;
- e) Aspects financiers.

5. Les besoins en personnel et en services de consultant seraient, pour l'essentiel, satisfaits dans le cadre du budget-programme pour l'exercice biennal 1978-1979 grâce à des ajustements portant sur les éléments de programme 2.1, 2.2, 2.3, 4.2 et 4.4 du programme relatif aux ressources naturelles, à l'énergie et aux transports. Toutefois, étant donné le délai très limité imparti pour préparer la documentation et la nécessité de compléter les compétences spécialisées dont dispose le Secrétariat pour les questions extrêmement techniques énumérées au paragraphe 4 ci-dessus, il faudrait en outre prévoir environ six mois de travail de consultant et six mois de travail de secrétaire (agent des services généraux), au coût de 20 000 dollars et 7 500 dollars, respectivement, soit au total 27 500 dollars.

/...

6. En ce qui concerne les dates, il est prévu dans le projet de résolution de tenir la session extraordinaire du Comité des ressources naturelles au cours du premier semestre de 1978, mais cela ne sera pas possible, car les préparatifs nécessaires - préparation et distribution des documents - ne pourront être faits dans ces délais. Pour que les préparatifs nécessaires puissent être achevés, il ne faudrait pas que la session extraordinaire se tienne avant le mois d'août 1978 au plus tôt.

7. Les besoins en matière de services de conférence sont indiqués ci-après. Les estimations ont été faites sur la base des hypothèses suivantes :

a) La session extraordinaire du Comité aura lieu à New York en août 1978; elle durera deux semaines et il y aura deux séances consécutives par jour;

b) Les langues utilisées pendant les séances seront l'anglais, l'espagnol, le français et le russe;

c) Des comptes rendus analytiques de séance seront établis en anglais, espagnol, français et russe;

d) La documentation à établir avant la session (150 pages), pendant la session (75 pages) et après la session (75 pages) sera préparée en anglais, espagnol, français et russe.

/...

Coût des services de conférence

Durée de la session 10 jours ouvrables	Nombre de fonctionnaires	Nombre de jours de travail payés	Taux journalier	Dollars	Total (dollars)
<u>Interprétation (A, E, F, R)</u>					
Traitements	12	12	169		24 300
<u>Documentation à établir avant la session (150 pages) (A, E, F, R)</u>					
Traitements					
Traduction	3	42	129	16 300	
Révision	3	21	138	8 700	
Dactylographie - personnel					
non local	3	42	49	6 200	
personnel local	1	19	32	600	31 800
<u>Documentation à établir pendant la session (75 pages) (A, E, F, R)</u>					
Traitements					
Traduction	3	12	129	4 600	
Révision	3	12	138	5 000	
Dactylographie - personnel					
non local	3	12	49	1 800	
personnel local	1	10	32	300	11 700
<u>Documentation à établir après la session (75 pages) (A, E, F, R)</u>					
Traitements					
Traduction	3	21	129	8 100	
Révision	3	12	138	5 000	
Dactylographie - personnel					
non local	3	21	49	3 100	
personnel local	1	19	32	600	16 800
<u>Comptes rendus analytiques (A, E, F, R)</u>					
Traitements					
Traduction/rédaction	18	12	129	27 900	
Révision	4	12	138	6 600	
Dactylographie - personnel					
non local	18	12	49	10 600	
personnel local	6	10	32	1 900	47 000
<u>Reproduction/distribution</u>					
					14 800
<u>Autre personnel de conférence</u>					
	2	10	32	-	300
<u>Frais de voyage</u>					
Interprètes					
	12	-	-	-	13 800
Autre personnel des services de documentation					
	49	-	-	-	56 400
					<u>216 900</u>

8. Conformément à la procédure adoptée à la trente et unième session de l'Assemblée générale, ces dépenses ont été calculées sur la base du coût intégral des services. Toutefois, toutes les dépenses relatives au service de conférence qui pourront être financées au moyen des ressources disponibles seront déduites du montant estimatif indiqué ci-dessus lorsqu'un état récapitulatif final des coûts des services de conférence sera présenté à l'Assemblée générale à la fin de la session en cours. Si elles sont engagées, les dépenses relatives aux services supplémentaires de consultant et de secrétaire, estimées à 27 500 dollars au total, seront financées à l'aide des crédits ouverts au chapitre 5 A du projet de budget-programme, et il en sera tenu compte, pour autant qu'elles soient mesurables, dans le premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 1978-1979.
